Modalités de contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances et des compétences

Compléter le tableau pour le semestre - une ligne par épreuve d'UE/UE (ou par épreuve d'UE/UE pour les UE sans ECUE). Cf. onglet "Consignes"

Ces modalités s'appliquent aux étudiants bénéficiant d'un régime spécial d'études (RSE), à l'exception de celles définies pour les UE et ECUE spécifiées dans la décision de la composante annuelle du contrat pédagogique de ces étudiants.

Lorsqu'il est indiqué "Y ou 0" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et T), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("Y") mais que de surcroît sanitaire ne permettrait pas son(t) organisation sur site, le contrôle sera réalisé à distance ("0").

Pour les éléments pédagogiques ayant l'épreuve est indiquée "Y ou 0", **les étudiants seront avertis au moins 15 jours avant le début des épreuves de la modalité qui sera appliquée entre "Y" ou "0".**

Nb: colonnes vides **numérotées** (ne modifiez rien, SVP) ; colonnes "nature" et "variante" ; colonnes "code" et "libellé" de l'UE/UE ; colonnes "code" et "libellé" de l'élément constitutif (ECUE) ; colonnes "nature" et "variante" de l'épreuve ; colonnes "crédits" et "coefficient" de l'épreuve ; colonnes "code" et "libellé" de l'UE/UE ; colonnes "code" et "libellé" de l'élément constitutif (ECUE) ; colonnes "nature" et "variante" de l'épreuve ; colonnes "crédits" et "coefficient" de l'épreuve

Année : S1 et S2
Diplôme : 2020-2021
Domaine (le cas échéant) : Licence
Mention :
Parcours type : Sciences Fondamentales et appliquées
Compensation entre semestre pour valider l'année (oui/non) : oui

| | | |